COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

AVIS Nº 2021-16

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2;

Vu le projet d'ordonnance de transposition de la directive (UE) 2020/1504 du 7 octobre 2020 modifiant la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 18 mars 2021,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 18 mars 2021

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président.

Sébastien RASPILLER